

L'INFOLETTRE DU STTRC

18 JANVIER 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

LES ÉLECTIONS AU COMITÉ DE NÉGO, C'EST MAINTENANT

Vous souhaitez contribuer à l'amélioration de notre convention collective? Sept postes sont ouverts pour faire partie du comité de négociation. Il faudra consulter les membres pour établir nos revendications, soumettre le cahier de revendications à l'assemblée générale et s'asseoir avec la direction pour obtenir les meilleures conditions de travail possibles pour tous. Vous avez jusqu'au 21 janvier pour poser votre candidature.

À voir en page 2

- Le Bureau de santé rend malade...
- Le stationnement à Montréal reste gratuit
- Bon à savoir pour la santé psychologique
- Un outil pour contrer la cyberintimidation
- Avancement temporaire : qui perd gagne

Deux poids, deux mesures, bis

Le National Post nous apprenait récemment que Michel Bissonnette, vp principal Services français, a passé le mois de décembre en vacances et en télétravail dans son condo en Floride, une des régions des États-Unis les plus touchées par la COVID-19. De son côté, Catherine Tait a passé plusieurs mois à Brooklyn en 2020 pour prendre soin de son mari malade. Décidément, dans cette boîte, dirigeants et employés ne sont pas soumis aux mêmes règles! Dans le cas de Mme Tait, la situation s'explique, mais la décision de M. Bissonnette ne se justifie pas, même s'il s'en est excusé. Les dirigeants de la société d'État doivent donner l'exemple. Leurs employés (et les membres du public) s'empêchent de voyager pour respecter les recommandations de la santé publique, certains travaillent tous les jours la peur au ventre parce qu'ils n'ont pas accès au télétravail ou se font interdire de travailler à plus de trois heures de chez eux. Quant aux contribuables, ils s'attendent à plus de jugement de la part des dirigeants du producteur et diffuseur public. Admettons qu'il existe une différence entre s'occuper de son conjoint et de son condo. Dans le second cas, l'erreur de jugement est manifeste et le double standard est inacceptable.

Évaluation des emplois : le syndicat attend un signal

Nos représentants au sein du comité d'évaluation des emplois espèrent toujours un débloqué, mais ils constatent que le signal doit venir de la haute direction de Radio-Canada. Nous avons fait état de l'attitude inacceptable des représentants patronaux, qui ont décidé de faire cavaliers seuls et tentent d'imposer une réorganisation majeure du travail, plutôt que de revoir les actuelles monographies d'emploi. Une interprétation qui va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la convention collective, qui prévoit que le travail doit se faire conjointement. En soutien à nos représentants, le bureau syndical a interpellé la haute direction en lui expliquant l'importance de respecter l'actuelle convention alors que nous entrons dans une année de renégociation. L'attitude patronale au sein de ce comité aura une influence certaine sur notre capacité à accorder la confiance nécessaire aux négociateurs patronaux pour garantir un climat de négociation sain.

LE STATIONNEMENT À MONTRÉAL RESTE GRATUIT

Alors que Radio-Canada a affirmé que le stationnement serait gratuit jusqu'en juin, des employés ont constaté récemment que les coûts de leur abonnement avaient recommencé à être prélevés sur leur paye. Radio-Canada s'est engagée auprès du syndicat à les contacter et à les rembourser. Dans plusieurs stations régionales, le stationnement est offert gratuitement ou les frais, quand il y en a, sont remboursés durant la pandémie. Si tel n'est pas votre cas, vérifiez auprès de votre gestionnaire. Par ailleurs, à observer la quantité de véhicules dans le stationnement de la rue Wolfe à Montréal, on ne croirait pas que nous sommes en pleine crise sanitaire et que la règle est le télétravail sauf exceptions. Si c'est toujours le cas, les exceptions sont devenues la règle.



AVANCEMENT TEMPORAIRE : QUI PERD GAGNE

Un arbitre nous avait donné raison, mais un juge a renversé cette décision. Le juge s'est rendu aux arguments de Radio-Canada qui contestait la décision de l'arbitre en invoquant le fait qu'il l'avait insuffisamment justifiée. Résultat : nous retournons en arbitrage. La cause: des journalistes en avancement temporaire de courte durée à qui l'employeur a refusé de verser la prime prévue (TUG). Une cause pourtant en apparence simple, mais avec la SRC, les apparences sont trompeuses.

LE BUREAU DE SANTÉ REND MALADE...

C'est du moins ce qu'on peut conclure à la lumière des nombreux appels à l'aide que nous recevons de membres en arrêt de travail. Pressions à répétition, demandes d'informations de nature très personnelle, menaces parfois à peine voilées de mettre fin au versement des indemnités, insensibilité, la liste des griefs est longue. À cela il faut ajouter les refus de respecter les ordonnances des médecins traitants qui prescrivent des arrêts de travail. On ne choisit pas d'être malade, on ne devrait pas en plus être traité comme un fraudeur ou un menteur par les employés du «bureau de santé». Depuis plusieurs mois déjà, le syndicat multiplie les interventions pour «civiliser» le bureau de santé. Les témoignages recueillis par une collègue déléguée syndicale amènent encore plus d'eau au moulin.

Bon à savoir pour la santé psychologique

Radio-Canada offre une nouvelle formation sur la sécurité psychologique, qui vise à prévenir les dommages psychologiques au travail. Bien que le public cible soit les gestionnaires, cette formation est supposée être accessible à tous. Si le sujet vous intéresse, rendez-vous sur ED et faites la demande à votre gestionnaire.

Un outil pour contrer la cyberintimidation

Radio-Canada utilise le logiciel ZeroFox pour identifier les menaces présentes sur le web. Ce logiciel examine des millions de messages sur diverses applications comme Twitter, Instagram, Facebook, Youtube, pour ne nommer que celles-là, et émet des alertes lorsque du contenu inquiétant y figure. Vos comptes personnels vous appartiennent et ne sont pas systématiquement analysés. Pour vous inscrire à ce service ou si vous sentez que vous êtes victime de cyberintimidation : infosec@cbc.ca